Image not found or type unknown

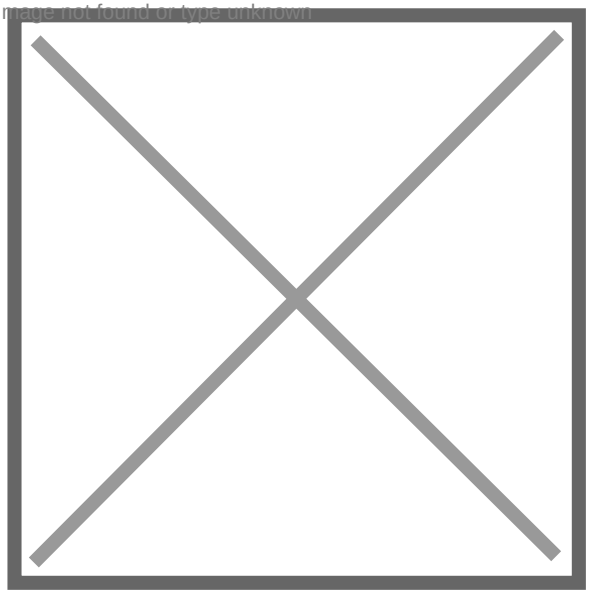

Souffrance morale au travail

Par **FORTIN Jean**, le **28/08/2009** à **08:10**

Bonjour,

J'ai 57 ans, et je travaille dans une très grande entreprise aéroportuaire depuis 28 ans.
Je suis en reclassement médical depuis 2004, et je suis victime de souffrance morale au travail, de harcèlement depuis de nombreuses années.

Après de multiples affectations de postes, de différent travail, de pression pour me faire craquer, ou me pousser à la faute ou à la démission, j'ai récemment dénoncé auprès du CHSCT de mon syndicat, les agissements incessants de pression, surcharge de travail, débordements verbaux, multiples arrêts de travail pour dépression, etc..et de vis de forme de mes supérieur hiérarchique.
Un courrier a été adresser part mon syndicat, au président du CHSCT de mon employeur pour dénoncer ces agissements, une copie aux membres du CHSCT, coordination de sécurité, au directeur de L'UO, à la médecine du travail, à la commission de reclassement, à l'inspection du travail, à la CRAMIF, etc..

Depuis mes démarches et de l'affaire en cours, on me met encore la pression pour me muter dans un autre service, ils inversent les rôles !
Mon travail me plaît bien, et je n'ai pas l'intention de changer de poste de travail pour cause de harcèlement, une manière simple pour eux de passer l'éponge, et de recommencer ailleurs...

Ma 1er question : Suis-je obliger d'accepter une mutation dans un autre service suite à cet situation ?
Ma 2ème question : Quel sont mes droits ?

Cordialement

Jean

Par **Visiteur**, le **28/08/2009** à **20:51**

bonsoir,

[citation]Mes questions : Suis-je obliger d'accepter une mutation dans un autre service suite à cet situation ? [/citation]

non rien ne vous y oblige...

mais :

[citation]Mon travail me plaît bien et je conte y rester,[/citation]

si ils ont décidé de vous virer.. ils le feront....

à vous de voir... comment vous voulez finir votre carrière professionnelle !!!!

Par **FORTIN Jean**, le **06/12/2009** à **20:16**

Bonsoir,
Suite à mes démarches de Harcèlement et de souffrance au travail du 28 août 2009, je suis toujours à mon poste de travail habituelle, mais depuis quelques jours, je suis actuellement en arrêt-maladie, suite aux pressions de plus en plus fortes que je subis à mon travail, toujours de la part du même harceleur moral pervers. Je viens de recevoir en recommandé pendant mon arrêt-maladie, une convocation à un 1er entretien le 15 décembre 2009, Objet : Procédure disciplinaire pouvant conduire à votre congédiement !
Ma question est : quelle est la différence entre congédiement et licenciement ?
Merci d'avance pour vos réponses…et merci d'évitées les réponses un peu crues !
JF

Par **Visiteur**, le **06/12/2009** à **20:30**

bonsoir,

en France, on parle de licenciement et non de congédiement

c'est kif kif pareil... congédiement = licenciement...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **FORTIN Jean**, le **13/01/2010** à **22:50**

Suite de mon affaire en cours... Après mon harcèlement et ma souffrance au travail que j'ai dénoncé auprès de l'inspection du travail et d'un courrier à mon PDG, les remèdes sont, que je me je me retrouve maintenant , convoquer pour une sanction ou peut-être un Congédiement ? En clair, ils se venge !
En fait il n'y a pas eu l'entretien préalable prévu en lettres recommandées pour le 07 janvier à 15h comme prévu ! Because, la neige, il était très occupé avec les problèmes d 'intempéries pour le trafic aérien. Mon entretien préalable pour une sanction ou pire un congédiement ? est reporter pour le 15 janvier 2010, à 8h30 du matin à l'aube ! Conclusion ! Dit-moi de quoi tu souffres, que je te sanctionne ! PROCEDURE DISCIPLINAIRE, OU COMMENT LA DIRECTION TRAITE LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL ! À suivre pour le verdict… Minimum 48h ? Mon premier courrier sur cette affaire, date du 27 novembre 2009..
JF

Par **FORTIN Jean**, le **05/02/2010** à **21:25**

Licencier, le 06 février 2010.

Par **WAHRAMMER**, le **07/02/2010** à **23:31**

Bonsoir,
Je suis dans la même situation que vous, mais ilsveulent me licencier, J'ai été vicitme de souffrance et mal être au travail, dégradations de mes conditions du travail, tout cela a été généré par l'arrivée en avril 2009, d'un homme(je suis une femme)qui a fait des agissements répétés quant à des agressions verbales, physiques, sexuelles ainsi que refus de communication, etc..; J'ai consulté en pathologie professionnelle qui a reconnu ma souffrance due aux agissements de ce collègue homme et médecin par dessus le marché. j'ai prévenu l'inspection du travail qui a tenu avec lui, car comme ils me disent : "il est médecin", oui mais il a prêté serment et n'a donc pas de le droit d'agir ainsi et de mentir. Je n'ai pas fait de faute professionnelle, le DRH veut me licencier, il agit tjrs ainsi, les assistantes ont tort par rapport au médecin. Le médecin du travail m'a soutenu, il y a eu un nouveau car il est parti, et ce dernier tient également avec mon collègue. Heureusement, que le médecin-conseil de la caisse d'assurance maladie a reconnu masouffrance ainsi que la pathologie professionnelle, il faut faire ainsi et après s'il y a licenciement, on peut le faire annuler et contester par le prud'homme. Dans un cas de harcèlement, toute mutation, sanction disciplinaire, rétrogration, licenciement est automatiquement annulé et n'a pas le droit d'être.

Par **FORTIN Jean**, le **13/04/2010** à **20:56**

Je n'ai pas encore dit mon dernier mot.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **mak**, le **13/04/2011** à **22:04**

bonsoir , je suis secrétaire délégué chsct et moi tu peut me contacter , je ne comprend pas que personne ne bouge , sache que moi je suis prêt a t'aider mon phone 06 31 43 82 33

Par **FORTIN Jean**, le **13/04/2011** à **22:28**

Bonsoir,
Je vous remercie pour votre geste de sympathie et de soutiens, mais tout cela est dû passer !
Maintenant, je suis en retraite depuis le 01 juillet 2010 et j'ai tourné la page sur cette histoire !
En vous remerciant encore.
Bien Cordialement
JF

Par **kumit**, le **06/05/2011** à **07:07**

C'est vrai que c'est impressionnant ce qu'il est en train de se passer dans le monde de travail. Moi je travail dans une grande jardinerie (grand groupe national)et depuis trois ans les conditions de travail se sont fortement dégradés. Diminution de la masse salariale, on demande aux gens d'effectuer de plus en plus de travail avec le même nombre d'heures, nous effectuons tous des tâches dépendant d'un niveau hiérarchique supérieur au notre la plupart du temps, aucune reconnaissance du travail effectué, tout est considéré comme un dû. Les salaires sont dérisoires. Pour ma part, je suis arrivée dans l'entreprise en janvier 2011 en tant que caissière et je ne travaillais qu'un week-end sur deux. J'ai toujours fait un bon travail et je suis arrivé à obtenir finalement un poste de secrétaire. Cela fait cinq ans que je suis à ce poste mais je n'ai eu mon statut officielle que trois ans et demi près avoir obtenu réellement ce poste et après 10 ans d'ancienneté je ne gagne que 1250 euros net par mois et je fais parti des salariés les mieux payés et les plus augmentés !! Les arrêts maladies et les accidents de travail se multiplient, Il y a eu au moins trois cas de dépressions sérieuses avérées. Après un an de procédures, une hôtesse de caisse a pu quitter son poste après avoir été jugé inapte par la médecine du travail. Une autre salariée est en train de suivre le même chemin. Les salariés sont dépités, beaucoup sont suivis par un psy, beaucoup ont des problèmes de santé, tout ça est impressionnant. Une des délégués se bat pour essayer de changer ces injustices mais elle est aussi victime de souffrance morale et est aujourd'hui aussi en arrêt maladie. La médecine du travail est au courant de ses problèmes, l'inspection du travail aussi et malgré tout rien ne bouge !! J'ai l'impression qu'il faudra qu'un drame arrive pour que les choses bougent enfin. C'est dingue !!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés